

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

Présents : *PILI Agnès, VASSEUR Claude, HEINRICH Sandra, MARTINEZ Antoine, PEREZ Anne, LAGARDE Philippe, KLEYKENS Laetitia, HERNANDEZ Nicolas, AILLOUD Josette, LAVABRE Cédric, ROSSEL Guillaume.*

Excusé : VAUTRIN Jean, procuration à VASSEUR Claude

Absents : *RODRIGUES Aline, GUILLOTEAU Sébastien.*

1- Demande de fonds de concours

- La commune fait une étude d'aménagement de la circulation et du centre-ville. Coût prévisionnel de l'investissement 35 000 € HT. Le conseil général octroie une subvention de 17 500 €, reste à charge de la commune 17 500 € HT. Ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours et monsieur le Maire propose de demander une aide la plus élevée possible à la communauté de communes. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget.

-La commune souhaite végétaliser l'entrée nord du village et le circuit de BMX. Coût prévisionnel de l'investissement 1514 €,42€ HT. Ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours et monsieur le Maire propose de demander une aide la plus élevée possible à la communauté de communes. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget.

- La commune va construire un columbarium. Coût prévisionnel de l'investissement 14 454€ HT. Ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours et monsieur le Maire propose de demander une aide la plus élevée possible à la communauté de communes. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget.

- La commune souhaite végétaliser la place de l'église. Coût prévisionnel de l'investissement 1433,33€ HT. Ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours et monsieur le Maire propose de demander une aide la plus élevée possible à la communauté de communes. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget.

- La commune souhaite aménager un terrain de boules et son environnement sur la place des Sophoras. Coût prévisionnel de l'investissement 3166,60€ HT. Ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours et monsieur le Maire propose de demander une aide la plus élevée possible à la communauté de communes. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité

2- Recrutement de contractuels ou de vacataires

Pour faire face aux pénuries de personnel momentanées nous devons recruter des vacataires ou des contractuels afin de simplifier les procédures il faut autoriser le maire à signer les contrats.

Délibération adoptée à l'unanimité